

# A la Pyrrhus...

Autor(en): **Badilatti, Marco**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **72 (1977)**

Heft 4-fr: **Tourisme de masse : un boomerang?**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174686>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

jours de pair avec un sens élevé de la qualité.

### Mieux que de la nostalgie

La recommandation formulée par la *Ligue du patrimoine national* de ne pas procéder de cette manière aux transformations s'inspire donc du respect d'un héritage, d'une tradition, d'un esprit de continuité dans une branche économique d'importance capitale pour le pays: le *tourisme de qualité*. Il n'est pas question de critiquer la destruction de valeurs solides au nom d'une sentimentalité passéiste: il s'agit bien plutôt d'intégrer ces valeurs dans la rénovation projetée, de les mettre au goût du jour.

L'autorisation de transformer a été accordée sous quelques réserves concernant les modifications extérieures. Mais les dommageables bouleversements intérieurs sont

autorisés. La Ligue se fait un devoir d'intervenir en faveur du maintien de cette structure intérieure. Il reste à espérer que les nouveaux propriétaires de l'hôtel National seront assez avisés pour se rendre compte que des transformations plus modestes ne seraient pas seulement moins coûteuses, mais représenteraient aussi la sauvegarde de certaines valeurs, et cela dans leur propre intérêt. *Beate Schnitter*

**L'hôtel National a été construit dans les années 1868 à 1870 par le colonel Maximilien-Alphonse Pfyffer von Altishofen et les frères Segesser von Brunegg. C'était à l'époque un des plus modernes et des plus luxueux hôtels d'Europe (photo O. C. S. T.).**

## A la Pyrrhus...

*La décision de la section St-Gall/ Appenzell R.-I. du «Heimatschutz» de retirer son recours de droit public contre l'autorisation de démolir le bâtiment «Helvetia», à St-Gall, objet de controverse depuis des années, et d'abandonner ainsi la résistance contre ce projet, n'était pas tellement inattendue. Il apparaissait trop bien – malheureusement – que cet important témoin de l'historisme devait à tout prix céder la place à un palais fait pour le prestige de la société maître de l'ouvrage.*

*Certes: la Banque cantonale a gagné le combat. Mais sa victoire n'est pas des plus honorables. Non seulement elle a obstinément refusé de discuter des solutions de rechange possibles, mais elle a agité le spectre des frais d'indemnité. Et cela a pris. La notion qu'il existe d'autres voies, financièrement supportables, n'a apparemment pas encore pénétré jusqu'à St-Gall. Toute une série de grandes entreprises publiques de Suisse ont montré ces derniers temps que les exigences d'une exploitation moderne peuvent fort bien se concilier avec une conscience aiguë de la responsabilité d'ordre culturel. Quand on le veut bien!*

*Mais la Banque cantonale st-galloise avait autre chose dans l'esprit. Et ses relations avec l'administration lui venaient en aide. Car, en tant qu'autorité de surveillance, le Conseil d'Etat pouvait d'autant moins s'opposer à la démolition que le Département des finances mettait aussi au premier plan les conséquences financières de la conservation de l'édifice. Or, quand les questions de gros sous deviennent déterminantes, un gouvernement doit forcément faillir à sa tâche de gardien du patrimoine. Là est le danger de notre politique culturelle. Faire en sorte que de tels conflits d'intérêts soient résolus par la voie légale est une des tâches capitales de demain pour la Ligue du patrimoine national.*

Marco Badilatti

